

**PREMIER RAPPORT NATIONAL  
DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO**

**CONVENTION CADRE DES NATIONS-UNIES  
SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION**

Avril 2002

## INTRODUCTION

La Principauté de Monaco a adhéré à la Convention-cadre des Nations Unies sur la lutte contre la désertification le 5 mars 1999.

Monaco fait partie des Pays inscrits à l'Annexe IV de la Convention (pays de la Méditerranée Septentrionale) pour laquelle, une distinction a été faite entre les pays affectés par le phénomène de la désertification (Grèce, Italie, Portugal, Turquie, Espagne) et ceux non affectés (Monaco, France, Malte) qui participent aux travaux de cette Annexe avec le statut d'observateur.

Si Monaco a développé depuis plusieurs années de nombreuses activités pour la protection de l'environnement, sa position géographique l'a, dans un premier temps, incité à se concentrer sur l'environnement marin mais ses activités sont désormais également orientées dans les efforts de développement durable et notamment dans le domaine de la lutte contre la désertification.

## I - CARACTERISTIQUES DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO

### 1. Géographie

La Principauté de Monaco est un Etat riverain de la Méditerranée situé sur la côte Sud de l'Europe au centre du bassin liguro-provençal.

Sa superficie est de 1,95 km<sup>2</sup> pour 4,1 km de littoral. Ses eaux territoriales s'étendent sur environ 71 km<sup>2</sup>. Son domaine terrestre se caractérise par une bande côtière très étroite orientée NE-SO située au pied d'un bassin versant de 7 km<sup>2</sup> et entourée par un cirque de hauts reliefs compris entre 550 et 1 100 mètres d'altitude.

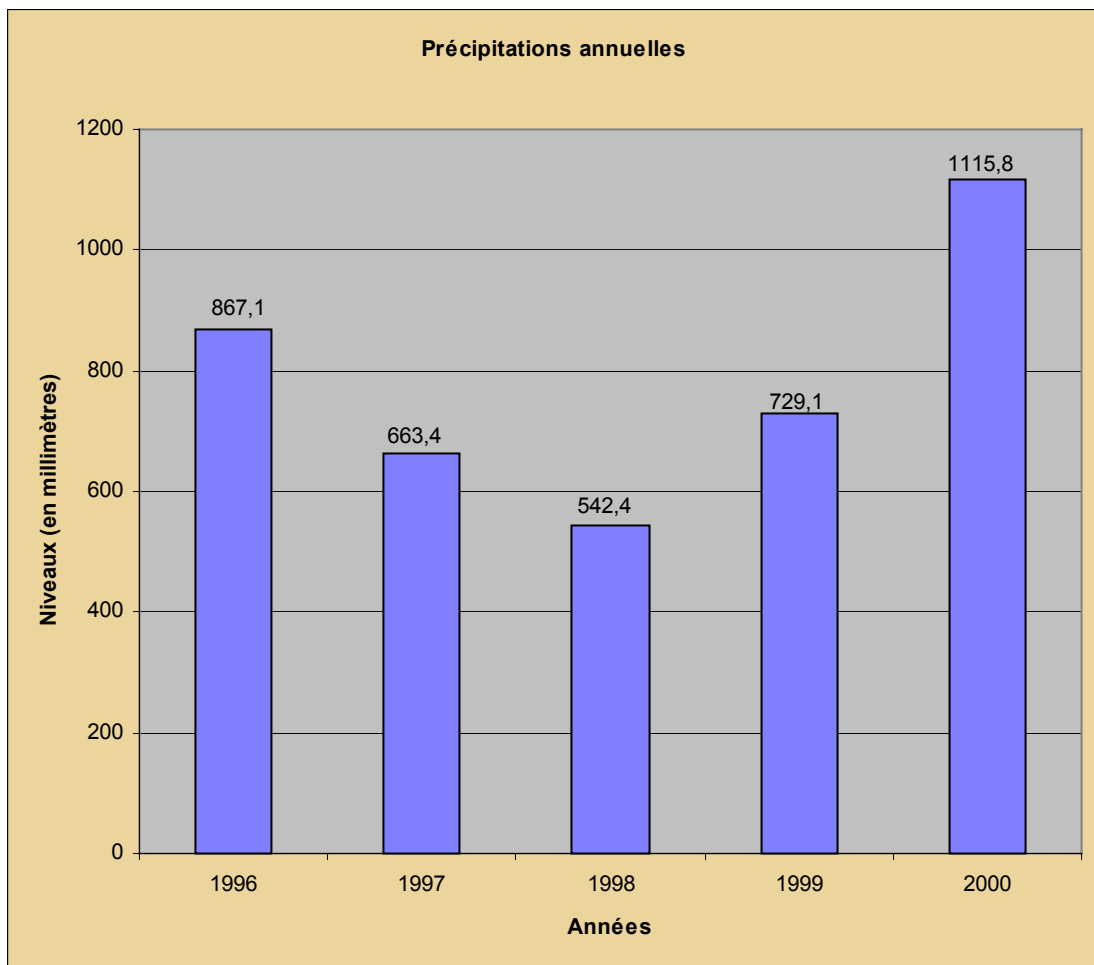


## 2. Climatologie

La Principauté de Monaco n'est pas affectée par le phénomène de la désertification et son climat est semblable à celui de la Méditerranée occidentale.

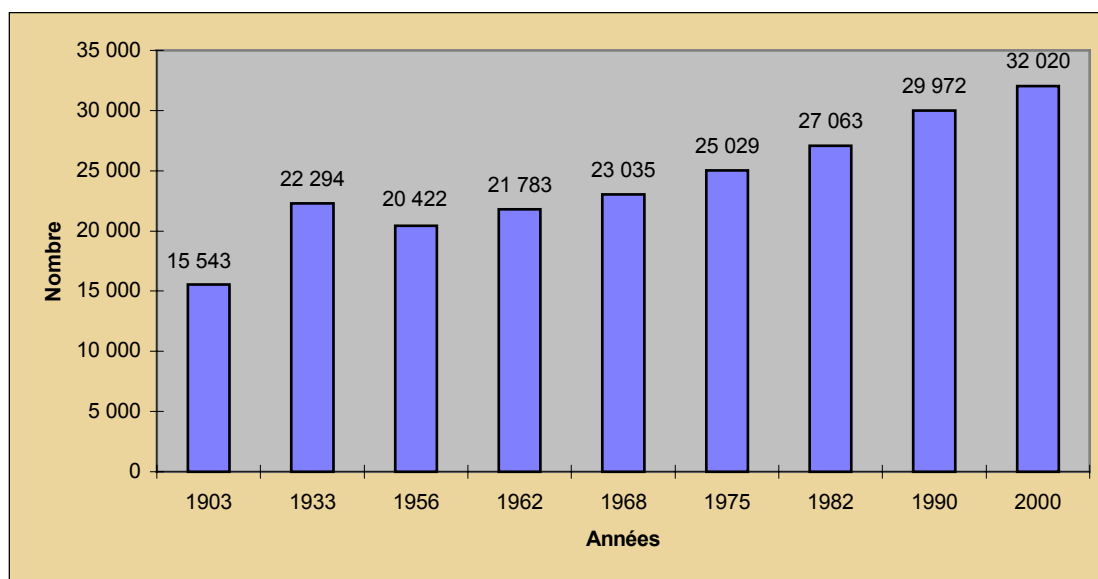
Les moyennes des observations météorologiques réalisées depuis plus de 75 ans conduisent aux résultats suivants :

- L'amplitude annuelle de la température de l'air est comprise entre 10,5 et 23,7°C en moyenne,
- Les températures inférieures à 0°C sont rares ainsi que les très fortes chaleurs,
- L'insolation annuelle moyenne est de 2 575 heures,
- La Principauté est bien protégée par les montagnes qui l'entourent des vents froids de secteur Nord et Nord-Ouest et la vitesse moyenne du vent est de 20 km/h.
- Les précipitations sont rares mais intenses avec une hauteur d'eau importante (763 mm par an en moyenne, l'année 2000 ayant connu une pluviosité exceptionnellement élevée) et un nombre de jours de pluies réduit (63 jours par an en moyenne).



### 3. Démographie

La population de la Principauté est en constante augmentation et est passée de 29 972 habitants en 1990 à 32 020 en 2000 ce qui représente une augmentation de 6,8 %.



## II - LES ACTIONS DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

La Principauté de Monaco n'étant pas directement affectée par la désertification, ses actions pour lutter contre ce phénomène s'inscrivent dans le cadre de ses activités de coopération internationale.

Depuis 1998, un Service de l'Administration Monégasque est chargé de mener à bien des activités de coopération dans le domaine de l'environnement et du développement.

Parmi les activités menées par la Principauté dans le cadre de sa coopération bilatérale et multilatérale pour la lutte contre la désertification, il faut noter :

- la participation à des projets transfrontaliers de lutte contre la désertification pilotés par le Secrétariat de la Convention,
- le reboisement et la création d'espaces verts dans des zones arides,
- l'assistance à des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et à des populations au niveau de zones affectées par la désertification,
- la sensibilisation du public à la lutte contre la désertification.

## **1. La participation de Monaco à des projets transfrontaliers de lutte contre la désertification**

Depuis l'année 2000, la Principauté finance des projets transfrontaliers de lutte contre la désertification pilotés par le Secrétariat de la Convention et coopère, dans ce cadre, avec cinq pays, l'Algérie, le Burkina-Faso, le Mali, le Niger et la Tunisie.

En 2000, 13.000 Euros (financés à 70% par la Principauté de Monaco et à 30% par la population locale) ont été alloués au projet Algérie-Tunisie, qui vise à améliorer la production arboricole et maraîchère dans la région du projet (Nafta en Tunisie et El Oued en Algérie), à diversifier les plantations fruitières et à promouvoir les potentialités agronomiques de cette région aride. Cette contribution monégasque, a notamment permis l'acquisition et le transport de 5.000 plans adaptés aux conditions climatiques extrêmes de la région, l'acquisition de petits matériels ainsi que des travaux de plantation et de mise en place des plans.

En 2000, la Principauté a également alloué 20.000 US\$ au projet entre l'Algérie et le Mali dans la région de Kidal, dans le Nord-Est Malien, frontalière de la Wilaya algérienne de Tamanrasset. Ce projet qui durera trois ans vise à améliorer la disponibilité de produits alimentaires dans la zone, à améliorer la disponibilité en eau pour les productions agropastorales et à diversifier les sources de revenus des populations. Toutes les activités retenues ont été identifiées par les populations locales, principalement Arabo-Berbère qui vivent d'activités pastorales autour des rares points d'eau. Des Organisations Non Gouvernementales travaillant sur le terrain y ont également été associées et les premiers résultats sont désormais attendus (appui à la construction et à l'équipement de magasins de stockage, allocation de fonds de roulement et formation des populations). En 2001, la Principauté a poursuivi son appui et 12.000 US\$ y ont été à nouveau alloués en vue de donner un appui à l'artisanat féminin pour la construction d'un local, l'allocation d'un fonds de roulement et la formation des femmes qui participeront aux activités.

En 2001, la Principauté a contribué, à hauteur de 12.000 US\$, au projet Burkina-Faso Niger pour appuyer les activités relatives à la production de plans en pépinières et pour l'atténuation de la consommation de bois. Ce projet durera trois ans et a pour principale mission de permettre de freiner l'ensablement du Gorouol qui est un affluent du fleuve Niger prenant source au Burkina-Faso et traversant le département de Tèra au Niger avant de se jeter dans le fleuve. Il doit également assurer la mise en œuvre de techniques simples de restauration du couvert végétal et la diminution de la consommation du bois de chauffe et de bois d'œuvre, ce qui devrait également permettre d'endiguer le processus de désertification en cours, du fait des pratiques des populations de la région.

En 2002, la Principauté poursuivra son assistance aux projets Algérie Mali et Burkina-Faso Niger.

## **2. Le reboisement et la création d'espaces verts**

Dans le domaine du reboisement, la Principauté participe depuis de nombreuses années, dans le cadre de son programme de coopération bilatérale avec le Liban, à des activités de reboisement. Plus de 400 hectares ont ainsi été replantés et une pépinière a été créée dans une région aride. Monaco et l'Algérie ont également signé fin 2001 un Mémorandum d'Accord portant notamment sur le reboisement et la création d'espaces verts.

Dans le cadre de ces programmes de coopération, des sessions de formations sur la création et l'entretien d'espaces verts et de pépinières seront organisées en 2002 en Principauté et une coopération avec le Secrétariat de la Convention, dans ce domaine, pourrait également voir le jour dès 2002.

## **3. L'assistance à des Organisations Non Gouvernementales et à des populations dans des zones affectées par la désertification**

Dans le cadre de sa coopération avec le Royaume du Maroc, la Principauté de Monaco participe au financement d'une coopérative de production d'huile d'arganier dans la région de Taroudant au Maroc.

Ce projet de développement rural intégré vise à créer une coopérative de production d'huile d'arganier et revêt deux objectifs principaux : lutter contre la pauvreté, préserver et développer l'arganeraie de la région. L'arganier est un arbre endémique du Maroc, connu pour ses propriétés nutritives et médicinales, c'est un arbre adapté au climat aride et semi-aride et qui constitue souvent la seule source de fourrage pour le bétail. Son réseau de racines lui permet également de fixer les sols sujets à l'érosion. Le financement apporté à cette activité est de l'ordre de 50.000 Euros et va permettre l'achat de matériel pour la coopérative, la réalisation d'une campagne de reboisement et d'un programme de sensibilisation et de formation des bénéficiaires.

Dans le cadre de sa coopération avec la Tunisie, la Principauté participe à un projet de développement durable à l'échelle de la communauté rurale d'Amaira-Grafa en Kroumerie. Cette région est une zone rurale touchée par la pauvreté et la dégradation des ressources naturelles du fait d'une forte pression humaine et animale, liée à une agriculture de subsistance et un élevage extensif.

En partenariat avec l'ONG Tunisienne ATLAS (Association Tunisienne pour l'auto-développement et la solidarité), ce projet élaboré selon une approche intégrée et participative, vise une gestion durable et efficace des ressources naturelles. Les réalisations attendues sont :

- Réhabilitation de l'habitat dégradé par la construction de 20 nouveaux logements en dur.
- Protection contre l'érosion de 6 Ha de terres agricoles par la mise en place de mesures de conservation des eaux et des sols.
- Plantation de 7 Ha de prairie permanente et 12 Ha de parcours améliorés.
- Protection des ressources en bois, par l'achat de réchauds à gaz.
- Diversification des activités génératrices de revenus (maraîchage, aviculture...).

- Sensibilisation et formation des bénéficiaires.

Enfin, la Principauté a également mis en œuvre un programme de coopération avec le Niger pour l'aménagement des berges d'un Kori de la vallée de Goffat, dans la région aride d'Agadez. Le projet consiste en la réalisation de 4.5 kilomètres de digue en terre et gabion afin de protéger les berges des jardins maraîchers du village de l'érosion induite par les inondations annuelles durant la saison des pluies. Le Budget total de l'opération est estimé à 70.000 Euros, la Principauté a déjà versé une première tranche de 15.000 Euros et allouera le même montant à ce projet en 2002. Les travaux sont assurés par le service du Génie Rural d'Agadez et par les villageois. Le suivi de ce projet est réalisé par le coordinateur local de l'Association monégasque « Monaco Aide et Présence ».

#### **4. La sensibilisation du public à la problématique de la désertification**

En 2002, la Principauté a participé au financement de la réédition de la version française du Kit d'information de la Convention qui est composé du texte complet de la Convention, d'un livret destiné aux enfants pour exposer, sous forme de bande dessinée, les causes et conséquences de la désertification ainsi que les moyens de lutte contre ce phénomène, d'une brochure de vulgarisation sur la mission de la Convention et enfin de fiches techniques sur sa mise en œuvre.

Ce kit d'information joue un rôle fondamental pour la sensibilisation des différents secteurs impliqués dans le processus de mise en œuvre de la Convention, Secteur public, Secteur privé, Société civile, écoles et pour assurer une meilleure compréhension du problème de la désertification et des moyens de le combattre.

Par sa participation aux frais d'édition de ce Kit d'Information, la Principauté a ainsi, apporté son soutien au Secrétariat de la Convention dans le domaine de la sensibilisation du public, activité primordiale dans le domaine de la désertification car l'avancée de ce phénomène est en partie due à de mauvaises pratiques des populations.

De plus, la Principauté a offert son assistance au Secrétariat de la Convention pour participer en 2002 à l'édition d'un kit pédagogique sur la désertification, réalisé conjointement par la CCD et l'UNESCO. Ce guide pédagogique sera destiné aux enseignants du cycle primaire et il pourra, du fait des thèmes abordés, être intégré dans le programme scolaire dans les disciplines telles que la géographie, les mathématiques, l'histoire et les activités pratiques d'extérieur.

### **III - CONCLUSION ET PROJECTIONS POUR LE FUTUR**

Depuis son adhésion à la Convention-Cadre des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en 1999, la part des activités relatives à la lutte contre la désertification dans les activités de coopération internationale de la Principauté est en constante augmentation.

Monaco s'engage, dans le cadre de ses activités de coopération bilatérale, à accorder une haute priorité aux projets relatifs à la lutte contre la désertification qui lui seront soumis et poursuivra, dans les années à venir, son assistance au Secrétariat de la Convention en participant notamment à des actions de sensibilisation du public et aux projets transfrontaliers pour la lutte contre la désertification

Dans les domaines où Monaco dispose d'une bonne expérience et notamment, pour l'aménagement d'espaces verts, le reboisement et la création de pépinières, la Principauté, en plus de ses programmes de coopération bilatérale avec ses partenaires méditerranéens, mettra ses compétences au service du Secrétariat de la Convention afin d'en faire profiter un plus grand nombre de pays.

Monaco s'efforcera également d'améliorer la prise en compte au niveau méditerranéen de la problématique de la désertification et tentera, de mieux lier les activités conduites en Méditerranée (notamment dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée dont la Principauté assurera la présidence jusqu'en 2003) à celles menées dans le cadre de la Convention sur la lutte contre la désertification.